



snCeel

UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT
DEPUIS 1925

LE SNCEEL : POUR QUI ? POURQUOI ? POUR QUOI ?

**“ Nous avons
une belle mission,
une mission
essentielle dont la
portée est globale
même si nous
agissons en local. ”**

Vivien JOBY, Président

Soutenir, accompagner et former le chef d'établissement dans l'exercice de sa mission

nourrir le débat politique avec conviction sur les questions éducatives, économiques, juridiques et sociales

Cultiver notre goût pour l'innovation

etre au service de tous : écoles, collèges, lycées et enseignement supérieur

enraciner nos actions au sein des Institutions pour promouvoir et défendre nos espaces de liberté

lier responsabilité et autonomie dans un engagement au service du bien commun

EN CHIFFRES



2338

chefs d'établissement



3800

unités pédagogiques
1^{er} et 2nd degrés



1022004

élèves



63

formations certifiées



800

stagiaires formés / an*
*en moyenne - hors crise sanitaire



LE SNCEEL : NOTRE ORGANISATION

LES INSTANCES NATIONALES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

21 ADMINISTRATEURS

élus en Assemblée générale

définissent les orientations et prennent les décisions pour notre organisation professionnelle.

LE BUREAU NATIONAL

7 membres élus parmi les administrateurs

instruit, prépare et met en œuvre les décisions du CA.

LE CONSEIL NATIONAL

Administrateurs nationaux et délégués académiques

est consulté sur les enjeux majeurs pour le Snceel.

LES MANDATÉS

40 chefs d'établissement

participent au travail conduit par le Snceel avec le secrétariat général de l'Enseignement catholique, le ministère de l'Éducation nationale et ses autres partenaires (Fnogec, Formiris, Excellence Pro...), soit 84 mandats.

LES INSTANCES RÉGIONALES

30 BUREAUX ACADÉMIQUES

élus en Assemblées générales académiques

constituent des espaces de recueil et de diffusion de l'information, de débats entre pairs, de réflexions stratégiques et de mise en place des formations délocalisées certifiées Qualiopi.

LES COMMISSIONS

pilotées par un administrateur

investissent les champs qui leur sont confiés : accompagnement et statut du chef d'établissement, formation, pédagogie et éducation, moyens, réflexion économique et sociale...

LES SERVICES NATIONAUX

et son équipe de permanents

mettent leurs compétences juridiques, administratives, communicationnelles et éditoriales au service des adhérents, de la formation et des instances.

En adhérant au **Snceel**, vous découvrirez...

... la permanence juridique

Nos juristes
sont à votre écoute
du **lundi au vendredi**
de 9 h à 12 h 30.

... les actualités et communiqués

Vous recevez l'ensemble des
communications du bureau national,
des commissions, de notre service
juridique et de nos services nationaux
tout au long de l'année.

... l'espace adhérents

Votre espace adhérent et
une **bibliothèque juridique**
actualisée sont
accessibles 24h/24.

... la formation professionnelle, l'alternance

Une chargée de mission
est à votre disposition :
veille et accompagnement.

... la revue du Snceel

Vous êtes abonné
à la **revue bimestrielle**
du Snceel.

snc**e**el



COMMENT ADHÉRER ?

Scannez le QR code
ou rendez-vous
sur notre site internet
www.snceel.fr

... la formation continue

Vous bénéficiez d'un savoir-faire
de qualité reconnu par l'obtention
de la **labellisation Qualiopi.**

... l'accompagnement par les pairs

Une équipe de
chefs d'établissement
vous **accompagne**
dans votre mission.

... Les mardis du Snceel

Une **émission webTV**
est réservée aux adhérents
et animée par des
chefs d'établissement.

... les webinaires

Des visioconférences sont
organisées par les responsables
des commissions pour
vous informer et débattre
de l'actualité.

... le congrès annuel

Vous êtes invité à participer
au **congrès annuel** du Snceel,
lieu de partage, de débats et
de questionnements sur notre
mission. Un temps riche
en convivialité.